

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Mercredi 10 juillet 2019 à 18H30

Salle de réunion de la
mairie de Chamblay

Présents

Michel Rochet, Henri Alixant, Philippe Brochet, Virginie Pate, Jean Charles Koehren, Alain Bigueur, Jean Thery, Bernard Fraizier, Virginie Pate, Christine Guyot

Excusés

Etienne Rougeaux, Henri Ogier,

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

Point zone pilote FTTH

Attributions de subventions

Point situation Danzer

Divers

1. Point zone pilote FTTH

Plusieurs réunions des élus concernés par la reprise des zones pilote SIDEC ont eu lieu au département. Le président du conseil départemental souhaite que les communautés de communes concernées cofinancent l'acquisition par le département des réseaux du SIDEC.

Au moment de la zone pilote, la CCVA a financé les réseaux de Cramans et Champagne sur Loue 150€ par habitant. Le conseil départemental décompte 370 prises sur les 2 villages de Champagne et Cramans. Ce nombre est contestable et semble surévalué. Par ailleurs seulement 57 prises sont raccordées. Le chiffre de 270 semble plus plausible.

Par ailleurs, le département souhaite impacter une partie du montant sur la DST dédiée aux collectivités.

D'autres solutions étaient possibles ; acquisition par les communautés de communes ou par un opérateur.

La communauté de communes a déjà payé sa quote-part au moment de la création du réseau par le SIDEK.

Il s'agit d'un programme qui est terminé et dont le financement a été effectué. Le bureau n'est pas favorable à participer au financement.

Le dossier sera présenté en conseil communautaire

2. Attributions de subventions

Aides économiques

Aide au salon

L'Arboiserie participe au jumping international de Dinard du 1er au 4 août 2019.

Il s'agit d'un évènement gratuit qui attire chaque année 100 000 visiteurs

Le coût du stand est de 1 512 €. Le bureau valide l'attribution de l'aide au salon en contrepartie d'une prestation touristique.

Aide à l'immobilier d'entreprise

L'entreprise Technibois à Cramans (entreprise familiale de charpente, couverture, zinguerie, ...) achète un terrain sur Cramans pour y construire un bâtiment artisanal et de stockage.

Le coût des travaux est de 41 584€.

Conformément au règlement de l'aide à l'immobilier, le bureau attribue une aide à l'immobilier de 6 000€.

Subventions

Marathon Pasteur

Comme chaque année, nous avons reçu une demande du Dole Athlétic Club pour l'organisation du marathon le 13 octobre 2019. Le bureau valide une subvention de 750 euros pour cette manifestation.

3. Point situation Danzer

Le facteur humain et économique lié à la fermeture de l'entreprise Danzer est conséquent pour le territoire. Par ailleurs, la baisse de fiscalité pour la collectivité

est estimée, au regard de 2019, à environ 180 000€. Compte tenu du fait que nous perdons plus de 10% de la fiscalité économique du territoire, nous rentrons dans une période de lissage sur 3 ans de la baisse. Cet élément devra être intégré à la prospective financière.

Une réunion a lieu en préfecture le 12 juillet prochain au matin avec les politiques et les dirigeants de l'entreprise.

Il faudra être vigilant quant à l'engagement des dirigeants de l'entreprise.

4. Divers

Ticket mobilité

Il s'agit d'un dispositif proposé par la région Bourgogne Franche Comté.

Ce dispositif permet d'apporter une aide financière à la mobilité de 30€ par mois sur 11 mois pour les salariés habitants à plus de 30 km de leur lieu de travail :

- 15€ financés par l'employeur
- 15€ financés par la région

Le versement est effectué par l'employeur et n'est pas soumis à cotisations.

Le coût pour la collectivité est de 165€ par an et par agent concerné

Pour la Communauté de communes, 3 agents sont potentiellement concernés.

L'intérêt est de réduire les coûts de déplacement et favoriser l'arrivée de compétences ou maintenir les compétences sur le territoire.

Le bureau valide le fait de proposer la signature de la convention avec le conseil régional

Véhicule publicitaire

Une entreprise fait une proposition de location de véhicules publicitaires électriques. La collectivité aurait à prendre en charge la location de la batterie. Le bureau n'est pas favorable à ce type de démarche, notamment parce qu'il n'y a pas de moyen de maîtriser les encarts publicitaires, et s'assurer qu'ils soient locaux.

Assujettissement TVA espace de travail collaboratif

Le bureau valide l'assujettissement de l'espace de travail collaboratif à la TVA

DDFIP

Un entretien a eu lieu ce jour entre le président et le DDFIP. Les services sont en cours de réorganisation et les actuelles trésoreries vont progressivement fermer. La trésorerie de Mont sous Vaudrey fermera probablement fin 2021.

Il pourrait à l'issue y avoir une double organisation :

- une permanence au sein des MSAP pour le public,
- une permanence au sein des EPCI pour les collectivités.

Or il y a une seule possibilité par canton. Une réunion aura lieu en septembre en préfecture avec les présidents d'EPCI sur le sujet.

Resteront seulement 4 trésoreries et 10 points d'accueil (au sein des EPCI) pour les conseillers aux collectivités.

Au final, les collectivités devront probablement financer leur comptabilité.

Au sein des MSAP, le RDV sera d'abord téléphonique, et ils ne se déplaceront uniquement que si le point ne peut pas être traité par téléphone.

Il est proposé de solliciter les services de l'AMF sur cette question.

La séance est levée à 20h00.

Le Président

Michel Rochet